

FACULTÉ ^{des} **lettres**

et sciences humaines

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Doctorat
Doctorat
en psychologie
en psychologie

**GUIDE GÉNÉRAL DU PROCESSUS DE
RÉALISATION DU MÉMOIRE
DOCTORAL AU D.PS.**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Définition du mémoire doctoral au D.Ps.	1
- La compétence couverte par le mémoire doctoral	1
- Apport de la recherche à la pratique professionnelle	1
- Les particularités du mémoire doctoral au D.Ps.	1
- La langue de rédaction	2
- Le mémoire doctoral par articles	2
Les normes de rédaction	3
Encadrement du mémoire doctoral	4
- Encadrement individuel	4
- Activités d'encadrement de groupe	5
Étapes de réalisation du mémoire doctoral	
1. Choix de la directrice ou du directeur	6
2. PSR 969 Mémoire doctoral : détermination du sujet	7
- La démarche proposée	7
3. PSR 934 Mémoire doctoral : présentation du projet	8
- Les objectifs	8
- Le contenu	8
- Le nombre de pages et la pagination	9
- Procédure à suivre pour le dépôt du projet	9
- L'évaluation du projet de recherche par le Département.....	9
4. Dépôt du projet au comité d'éthique	11
5. PSR 935 Mémoire doctoral : cueillette des données	11
6. PSR 936 Mémoire doctoral : analyse et interprétation des données	12
7. PSR 999 Terminaison du mémoire doctoral	12
- Le contenu	12
- Le nombre de pages et la pagination.....	13
- Procédure à suivre pour le dépôt du mémoire doctoral	13
- L'évaluation du mémoire doctoral	13
- Le dépôt final du mémoire doctoral	14

Particularités du mémoire doctoral par articles	15
Échéancier et tableau résumé de la procédure	16
- Inscription des activités du mémoire doctoral	16
- Demande de délais	16
- Inscription au dossier étudiant : particularités	16
- Tableau synthèse de la procédure, des échéances et des formulaires liés au mémoire doctoral.....	17

Appendice 1 – Liste d’hyperliens utiles

Appendice 2 – Formulaire officiels

- Identification du thème de recherche et signature d’entente avec la directrice ou le directeur
- Autorisation de dépôt du projet de recherche au Département
- Demande d’approbation pour produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles
- Demande d’approbation d’un sujet d’essai, de mémoire ou de thèse
- Déclaration de recherche avec des êtres humains

Appendice 3 – Grille d’évaluation d’un projet de mémoire doctoral au D.Ps.

Appendice 4 – Critères d’évaluation du Mémoire doctoral au D.Ps.

DÉFINITION DU MÉMOIRE DOCTORAL AU D.PS.

L'objectif général des activités relatives au mémoire doctoral est de développer la compétence recherche par l'exercice pratique d'une recherche scientifique menant à la rédaction d'un rapport de recherche obéissant aux règles scientifiques usuelles. Le mémoire doctoral est un document où sont exposés la recension des écrits, les objectifs de la recherche, la démarche suivie, la présentation et l'interprétation des résultats obtenus.

Dans le but de mieux cerner l'objectif de cette activité pédagogique et le contenu du mémoire doctoral, les sections qui suivent présentent la compétence couverte par l'ensemble des composantes qui s'y rapportent, l'apport de la recherche à la pratique professionnelle et, enfin, les particularités du mémoire inscrit dans un doctorat professionnel à l'Université de Sherbrooke (D.Ps.).

La compétence couverte par le mémoire doctoral

Le mémoire doctoral se rattache à la compétence en recherche, l'une des compétences à développer dans le programme de doctorat professionnel en psychologie. La compétence en recherche est définie ainsi : savoir utiliser et mener des recherches pertinentes ou amenant un apport à la pratique professionnelle dans le respect des bases scientifiques de la discipline. Trois sous-composantes principales sont associées à cette compétence :

1. faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle;
2. concevoir et réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle;
3. diffuser des connaissances scientifiques dans le respect des règles propres à la psychologie.

Apport de la recherche à la pratique professionnelle

Le sujet du mémoire de D.Ps. peut présenter un lien direct ou indirect avec la pratique professionnelle. Ce lien est direct lorsque le sujet du mémoire doctoral est relié à un type d'intervention typique de sa pratique, de ses stages ou de son internat. Ce lien est indirect lorsque le sujet du mémoire doctoral est relié à une thématique présente dans son milieu de pratique, de stage ou d'internat sans que la doctorante ou le doctorant ne soit appelé à y intervenir personnellement. Enfin, la recherche qui est sans lien avec ses interventions ou son milieu de pratique doit correspondre au champ de connaissances et de compétences qui caractérise son profil d'études doctorales. Dans tous les cas, l'apport de la recherche à la pratique professionnelle doit être explicité.

Les particularités du mémoire doctoral au D.Ps.

Le nombre de crédits associés au mémoire doctoral au D.Ps. a une incidence sur ce qui sera réalisé dans le cadre de cette activité : 27 crédits dans le cadre des cheminements réguliers, 24 dans le cheminement pour psychologues en exercice. Dans la logique de ce nombre de crédits, l'ensemble des activités reliées au mémoire doctoral devrait être réalisable à l'intérieur du temps consacré aux études pendant *l'équivalent* de deux trimestres à temps complet. Le mémoire doctoral au D.Ps. se distingue donc, sur l'aspect de l'ampleur, de la thèse réalisée dans le cadre d'un programme de recherche de type Ph.D. Voici une liste d'éléments caractérisant le mémoire doctoral :

1. Il a un lien explicite avec la pratique professionnelle du psychologue.
2. Il permet d'approfondir les connaissances sur une problématique précise (sans nécessairement viser le développement d'une expertise).

3. Il permet l'utilisation d'une méthode de recherche appropriée (sans nécessairement que ce soit l'ultime meilleure méthode de recherche pour le problème étudié).
4. Il vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances utiles à la pratique professionnelle (sans nécessairement que ce soit complètement original et d'un apport majeur, ni que cela ne repose sur une revue complète des écrits scientifiques sur le sujet).
5. Il permet de démontrer la capacité de réaliser de manière autonome des travaux de recherche.
6. Il favorise l'esprit critique en permettant de bien faire ressortir les limites des écrits scientifiques actuels, de la méthode utilisée et les contraintes liées à la généralisation des données.

Pour donner une idée du type de travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'un mémoire doctoral au D.Ps., voici quelques exemples :

- étude de cas approfondie (modèle à cas unique) étayée par une réflexion théorique;
- analyse des processus actifs dans l'intervention professionnelle;
- comparaison des modèles d'intervention et de leur efficacité;
- application novatrice d'un instrument de mesure connu;
- développement et validation d'un instrument de mesure;
- méta-analyse sur un concept en particulier;
- création ou implantation d'un projet et son évaluation;
- validation d'un programme d'intervention;
- analyse d'une formation, le tout encadré par des bases théoriques et empiriques;
- étude empirique portant sur des caractéristiques cognitives, affectives, sociales ou autres, pouvant avoir des impacts sur des variables liées au domaine professionnel.

La langue de rédaction

Il est attendu que le mémoire doctoral soit rédigé en français. Cependant, conformément à l'article 2.10 du *Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles*, l'autorisation de rédiger le mémoire doctoral dans une langue autre que le français peut être demandée à la vice-doyenne ou au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté. La demande expresse doit lui être soumise au moment du dépôt du sujet de recherche à la Faculté.

Lorsque le mémoire doctoral est présenté dans une autre langue que le français, il doit par ailleurs comprendre un titre en français et un résumé substantiel rédigé en français. Aussi, alors que le mémoire doctoral peut être rédigé dans une langue autre que le français, le projet de mémoire doit être présenté en français.

Une liste de liens internet jugés utiles est présentée à l'Appendice 1, tel celui donnant accès au *Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles*.

Le mémoire doctoral par articles

Il existe deux types de mémoire doctoral : le mémoire doctoral conventionnel ou le mémoire doctoral par articles. Si cette deuxième option est choisie, il faut que *deux articles* soient produits. Par ailleurs, les articles doivent avoir été soumis mais il n'est pas exigé qu'ils soient publiés. Dans le cadre d'un mémoire doctoral au D.Ps., puisqu'il va s'agir d'une recherche unique avec une seule cueillette de données, la production du premier article sera alors le plus souvent basée sur la recension des écrits et le second sur les résultats obtenus à partir des données de la recherche. Les balises spécifiques entourant le mémoire doctoral par articles sont disponibles dans le *Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles*,

article 5.2, et dans les *Règles institutionnelles pour les mémoires et thèses par articles* (voir à l'Appendice 1 pour les liens Internet).

Lorsqu'une personne choisit de faire un mémoire doctoral par articles, elle doit obtenir l'autorisation écrite de sa directrice ou de son directeur de recherche et celle du Département et de la faculté en remplissant le formulaire « Demande d'approbation pour produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles » (voir à l'Appendice 2). Il est suggéré de faire cette demande lorsque l'étudiante ou l'étudiant a bien identifié les contenus de chacun des articles ainsi que les revues auxquelles il ou elle soumettra ses articles.

Les prochaines sections décrivent les normes de rédaction du mémoire doctoral et l'encadrement fourni tout au long du processus. Puis, chacune des étapes du mémoire doctoral conventionnel est présentée avec les informations utiles pour sa réalisation. La plupart s'appliquent aussi au mémoire doctoral par articles. Finalement, une section est réservée aux quelques aspects qui distinguent le mémoire doctoral par articles.

LES NORMES DE RÉDACTION

Les normes de rédaction de l'*American Psychological Association* (APA), telles qu'adaptées en langue française et décrites dans ce manuel (les deux éditions sont équivalentes), doivent être appliquées :

Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2010). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (4^e éd.). Trois-Rivières, QC : les Éditions SMG.

ou

Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (5^e éd.). Trois-Rivières, QC : les Éditions SMG.

Ces normes doivent être respectées tant dans la présentation du projet de recherche que dans la présentation du mémoire doctoral. Certains ajustements ou précisions sont apportés par le Département aux normes relatives à la mise en page.

- Les documents sont rédigés en utilisant le caractère « Times New Roman », à 12 points.
- Le texte est justifié à droite et à gauche.
- Il est recommandé (non requis) d'utiliser les deux faces des feuilles lors de l'impression des documents (si des copies sont imprimées).
- **Pour le projet de recherche :**
 - les marges sont 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite.
 - il n'est pas requis de respecter la norme qui demande de laisser un intervalle blanc entre les paragraphes.
 - les titres des divisions (p. ex., Méthode) ne sont pas écrits à part, sur une page particulière.

ENCADREMENT DU MÉMOIRE DOCTORAL

Encadrement individuel de la directrice ou du directeur

La compétence en recherche, et plus particulièrement la réalisation du mémoire doctoral, au même titre que l'acquisition des compétences d'intervention et d'évaluation, ne peut s'acquérir sans un encadrement adéquat.

Cet encadrement peut être assumé par une personne détenant un poste de professeur dans une Université, à Sherbrooke ou ailleurs. Les mêmes règles de réalisation s'appliquent, peu importe la provenance de la directrice ou du directeur de recherche. Le thème de recherche privilégié peut favoriser le choix d'un expert de ce domaine de recherche.

L'encadrement individuel a pour objectif de soutenir le processus de réalisation du mémoire doctoral en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un travail original spécifique à chaque étudiante ou à chaque étudiant. Il s'agit principalement ici de guider sa démarche, tant au plan du contenu que de la méthode de recherche, et de lui permettre d'arriver à la production finale du mémoire doctoral de D.Ps. Des principes de base peuvent favoriser un fonctionnement optimal de cet encadrement :

- avoir une entente claire sur les rôles et les responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant, d'une part, et de la personne responsable de l'encadrement, d'autre part, pour la réalisation du mémoire doctoral.
- convenir d'une méthode d'encadrement permettant une optimisation de la gestion du temps et de l'utilisation des énergies.
- favoriser une communication continue entre les deux parties tout au long du parcours.

Le premier principe de l'encadrement individuel est celui de la clarification des rôles et des responsabilités des parties impliquées.

Voici la liste des rôles et responsabilités de la directrice ou du directeur.

- Informe l'étudiante ou l'étudiant :
 - dès le début du processus d'encadrement, du style d'encadrement qu'elle ou il préconise;
 - de ses disponibilités pour effectuer l'encadrement;
 - de son absence prolongée, le cas échéant;
 - de toute lacune ou manquement grave dans le déroulement des étapes de recherche, et ce, dans les plus brefs délais.
- Assure à l'étudiante et à l'étudiant une évaluation de ses productions dans des délais raisonnables;
- Accompagne l'étudiante ou l'étudiant dans toutes les étapes de la réalisation du mémoire doctoral.

Voici la liste des rôles et responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant :

- Informe la directrice ou le directeur de recherche
 - de son style de travail;
 - de ses disponibilités pour recevoir l'encadrement;
 - de ses besoins en matière d'encadrement;
 - d'absence prolongée, le cas échéant;
 - de toute lacune dans le déroulement de l'encadrement, et ce, dans les plus brefs délais.

- Remet des productions demandant une évaluation dans le respect des échéanciers convenu avec sa directrice ou son directeur;
- Soumet des documents qui respectent les normes de rédaction prescrites et les règles du français écrit;
- Réalise les différentes démarches nécessaires pour réaliser le mémoire doctoral.

Les deux autres principes assurant un bon encadrement sont garantis par un accord mutuel sur l'encadrement qui s'établit en grande partie lors des premières rencontres. Pour aider à bien baliser cet accord mutuel, les sujets suivants devraient être discutés.

- Le cadre des rencontres : moments fixes à chaque trimestre; moments en fonction des besoins, durée, disponibilités, etc.
- Les modalités de rétroaction : délais et mécanismes
- Les modalités de communication :
 - pour les documents écrits
 - pour les prises de rendez-vous
 - pour les demandes d'information
- Le style des personnes :
 - type habituel d'encadrement de la directrice ou du directeur (structuré, laissez-faire, directif, etc.)
 - production des travaux par l'étudiante ou l'étudiant (autonome, besoin de suivis réguliers, travail régulier, travail par bourrées, etc.)
- Qualité de la forme et de la langue :
 - autoévaluation de la part de l'étudiante ou de l'étudiant
 - type d'encadrement fourni par la directrice ou le directeur sur l'application des normes de rédaction et la qualité de la langue

Activités d'encadrement de groupe*

***À noter que ces activités ne sont pas offertes dans le cheminement pour psychologues en exercice. En contrepartie, les étudiants de ce cheminement ont également accès au site Moodle lié à ces activités d'encadrement et aux documents qu'il contient.**

Au cours des deux premières années de la formation doctorale, sept modules de trois heures sont offerts afin d'accompagner les étudiantes et étudiants dans la réalisation du processus complet de réalisation d'un mémoire doctoral. Ils sont également accessibles aux étudiants du PhD. Ces modules ne se substituent pas au rôle de la directrice ou du directeur de recherche mais apportent un complément d'information utile à l'autonomie de l'étudiante et l'étudiant. Ils fournissent une occasion de connaître et de mieux comprendre le processus de recherche du mémoire doctoral. La participation aux ateliers associés à ces modules fournit l'opportunité aux étudiantes et étudiants de partager leurs préoccupations et d'obtenir des réponses concrètes concernant les actions et les étapes à venir. Des explications, des contenus concrets, des exercices et des discussions de groupe favorisent la mise en action vers la réalisation du mémoire doctoral. Les documents qui accompagnent ces ateliers sont disponibles sur la plateforme Moodle. Les sept modules portent sur les sujets qui suivent.

Processus de réalisation du mémoire ou de la thèse	Automne 1 ^{ère} année
Choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche	Automne 1 ^{ère} année
Recherche bibliographique	Automne 1 ^{ère} année
Normes de rédaction de l'APA	Automne 1 ^{ère} année
Lecture et analyse critique des écrits	Hiver 1 ^{ère} année
Rédaction scientifique et argumentation	Automne 2 ^e année
Éthique de la recherche	Hiver 2 ^e année

ÉTAPES DE RÉALISATION DU MÉMOIRE DOCTORAL

1. CHOIX D'UNE DIRECTRICE OU D'UN DIRECTEUR DE RECHERCHE

La responsabilité de prendre entente avec une personne qui deviendra sa directrice ou son directeur de recherche ou, le cas échéant, avec deux personnes qui codirigeront le mémoire doctoral revient à chaque étudiante et étudiant.

L'entente doit être formalisée à l'aide du formulaire ***Identification du thème de recherche et entente avec une directrice ou un directeur, qui doit être déposé*** au secrétariat du Département **à la fin du 1^{er} trimestre d'étude**. Si les démarches effectuées par une étudiante ou un étudiant s'avèrent infructueuses sur ce plan, elle ou il doit en discuter avec la personne responsable du cheminement dans lequel s'effectue son programme de doctorat.

Quelques considérations sur le choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche (ou de co-directrices/directeurs)

- La personne peut être une professeure régulière ou un professeur régulier de l'Université de Sherbrooke.
- Elle peut être extérieure à l'Université de Sherbrooke. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'informer celle-ci de la procédure à suivre afin d'obtenir l'habilitation à diriger ou codiriger le projet de recherche. Pour ce faire, la personne :
 - doit avoir un doctorat Ph.D. et une expérience de recherche et d'encadrement démontrant sa capacité de diriger un mémoire doctoral;
 - doit déposer une demande d'habilitation à encadrer un mémoire doctoral au D.Ps. auprès du secrétariat du Département. Cette demande comporte une lettre de motivation et un CV, le tout devant être acheminé à l'intention de la direction du Département par courriel à psychologie@usherbrooke.ca;
 - recevra une rémunération à titre de chargé(e) de cours : quatre heures pour PSR 969 (le cas échéant) et quatre heures et demie pour chacune des quatre parties suivantes du mémoire doctoral (PSR 934, PSR 935, PSR 936, PSR 999).

<p>Note importante : <u>Au niveau de la Faculté</u>, des documents officiels sont nécessaires AVANT de finaliser la détermination du sujet de mémoire doctoral. <u>Au plus tard au 3^e trimestre</u> (Automne 2^e année), l'étudiante ou l'étudiant achemine les pièces suivantes :</p>
--

- Formulaire « *Demande d’approbation d’un sujet d’essai, de mémoire ou de thèse* » (voir à l’Appendice 2), dûment signé par la directrice ou le directeur de recherche. Ce document peut être provisoire et le titre ainsi que le contenu du thème de recherche peuvent changer en cours de route;
- Formulaire « *Déclaration de recherche avec des êtres humains* » (voir à l’Appendice 2), dûment signé par la directrice ou le directeur de recherche;
- Formulaire (facultatif) « *Demande d’approbation pour produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles* » (voir à l’Appendice 2), dûment signé par la directrice ou le directeur de recherche. :

Par courriel à l’adresse suivante : etudes.superieures.FLSH@Usherbrooke.ca

Ou par la poste à l’adresse suivante :

Secrétariat des études supérieures
 Faculté des lettres et sciences humaines
 Université de Sherbrooke
 Sherbrooke (QC) J1K 2R1

Dans le cas où un changement de (co-)directeur ou (co-)directrice est effectué : l’étudiante ou l’étudiant doit acheminer à nouveau ces formulaires modifiés et dûment signés à la Faculté ainsi qu’au secrétariat du Département de psychologie à l’adresse suivante : psychologie@usherbrooke.ca

2. PSR 969 MÉMOIRE DOCTORAL : DÉTERMINATION DU SUJET

Activité spécifique aux étudiantes et étudiants du programme de D.Ps. des cheminements réguliers (et non pour le cheminement pour psychologues en exercice)

Cette activité doit être réalisée au cours des deux premières années académiques. Elle a pour but de permettre aux étudiantes et étudiants d’amorcer les processus de réflexion et d’écriture liés à la conduite d’une recherche et la production d’un mémoire doctoral. En particulier, il s’agit d’une première étape au cours de laquelle il est attendu que chacun et chacune collige un ensemble d’informations et de réflexions susceptibles de fournir un appui solide à l’élaboration et à la réalisation du mémoire doctoral.

Il est attendu que chaque étudiante et chaque étudiant remette un travail écrit rendant compte de la démarche proposée. Par ailleurs, *la directrice ou le directeur de recherche peut avoir des exigences spécifiques* en ce qui a trait au rapport écrit demandé à cette étape. Le contenu doit donc être convenu entre l’étudiante ou l’étudiant et sa directrice ou son directeur de recherche. Une démarche est proposée, mais il revient à l’étudiante ou l’étudiant de s’assurer auprès de sa directrice ou son directeur de ses exigences spécifiques pour la réussite de cette activité.

La démarche proposée

Six phases de travail sont proposées pour amorcer le travail de recherche dans le cadre de cette activité.

1. Amorcer un contexte théorique

Il s’agit ici de commencer à documenter un thème d’intérêt avec des lectures d’auteurs importants dans le domaine. Il s’agit également d’une occasion d’expérimenter et de démontrer la capacité d’organiser le travail de recension des écrits de façon à le rendre le plus clair possible.

2. *Identifier des questions de recherche découlant du contenu théorique consulté*
 Cette phase devrait découler logiquement de la précédente. À la lumière des lectures effectuées et de ce qui peut paraître pertinent ou innovateur pour faire progresser les connaissances, l'étudiante ou l'étudiant formule le plus clairement possible certaines questions de recherche qui l'intéressent en lien avec le thème étudié. En complément aux questions, l'étudiante ou l'étudiant identifie pour chacune d'elle la population qui serait visée et amorce une réflexion sur une méthode possible de recherche (qualitative ou quantitative) pour tenter de répondre à cette question. Elle ou il évalue les « pour » et les « contre » de chacune des options identifiées.
3. *Évaluer la pertinence du sujet pour la pratique professionnelle*
 Comme l'un des objectifs du mémoire doctoral de D.Ps. est de montrer l'apport de la recherche à la pratique professionnelle, il est essentiel d'amorcer rapidement une réflexion rigoureuse et approfondie à cet égard.
4. *Identifier sa motivation personnelle à mener à terme ses travaux de recherche sur le thème choisi*
 L'étudiante ou l'étudiant identifie la nature de sa motivation à travailler sur le thème ciblé, comment elle ou il en est venu à s'y intéresser et quelles sont ses motivations réelles à compléter le processus de réalisation du mémoire doctoral sur ce thème.
5. *Identifier ses forces et limites*
 Il importe de prendre le temps de réfléchir aux obstacles potentiels et aux limites anticipées dans le processus de réalisation du mémoire doctoral, mais également sur les moyens, les ressources, les forces et les stratégies envisagés pour surmonter ces difficultés. La réflexion peut porter sur des éléments qui relèvent d'aspects personnels et relationnels autant que du contexte académique.
6. *Élaborer un plan de travail pour la suite*
 L'étudiante ou l'étudiant explicite comment elle ou il envisage la suite des choses. Quels aspects (théoriques, méthodologiques, réflexions) demeurent à documenter davantage ou à approfondir pour compléter l'élaboration du projet? Quelles sont les étapes de travail envisagées et comment pourraient-elles être structurées de façon à rendre le travail efficace pour l'étudiante ou l'étudiant? Selon l'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant, il peut aussi être envisagé de proposer un plan du projet de recherche, voire de déposer une première version du projet de recherche.

La cote R est attribuée lorsque les objectifs visés sont atteints.

La directrice ou le directeur de recherche doit aviser par courriel la Faculté de la réussite de cette étape (secrétariat des études supérieures).

3. PSR 934 MÉMOIRE DOCTORAL : PRÉSENTATION DU PROJET

La préparation du projet de recherche est une étape cruciale dans le processus de réalisation du mémoire doctoral. Le projet sert d'assises à toutes les étapes subséquentes. Ce projet doit être assez précis pour que les évaluations (tant au plan scientifique qu'éthique) puissent être faites de manière adéquate. Les parties qui suivent présentent les objectifs du projet, le contenu, le format et les critères d'évaluation.

Les objectifs

Le projet de recherche, ou projet de mémoire doctoral, a pour objectif de présenter la problématique sous-jacente à la question de recherche qui fera l'objet du mémoire doctoral. Il contient aussi l'état actuel de la recherche sur les variables abordées. Il vise également à présenter la méthode qui sera utilisée. L'information contenue dans le projet est suffisamment précise et détaillée pour permettre à deux examinatrices ou examinateurs de comprendre le projet qui sera réalisé, ses objectifs principaux et de juger de l'adéquation entre la revue des écrits, les objectifs du projet et la méthode de recherche retenue. En principe, le même document sera présenté au comité d'éthique de la recherche qui devra approuver le projet. Pour cette démarche, il est essentiel que les membres de ce comité puissent comprendre la problématique et juger des aspects éthiques rattachés à la méthode de recherche employée.

Le projet devient donc l'outil dans lequel sont présentés d'une manière assez définitive les éléments principaux qui composeront le mémoire doctoral, du moins pour la problématique, le contexte théorique et pour la méthode. Pour l'étudiant et l'étudiante, il devient un plan de travail utile pour la réalisation de son mémoire doctoral de D.Ps.

Le contenu

Les contenus suivants devraient se retrouver dans le projet de recherche.

- La problématique à l'étude : il s'agit de présenter le problème à l'étude et de décrire les contextes pratiques, théoriques et expérimentaux qui sous-tendent la recherche prévue.
- Les objectifs : il s'agit de décrire les visées générales de la démarche de recherche (objectifs) et ses visées spécifiques (questions ou hypothèses de recherche).
- La méthode qui sera utilisée : il s'agit de fournir de l'information sur l'échantillon, les outils de mesure, le déroulement de la recherche, le mode d'analyse des données et, le cas échéant, les considérations éthiques particulières qui s'imposent.
- La liste des références.
- En Appendice : les instruments de cueillette des données, les formulaires de consentement (pour le comité d'éthique) ou lettres de présentations pertinentes, les autorisations nécessaires pour procéder à une cueillette dans un milieu donné.

Le nombre de pages et la pagination

Le projet doit comporter un maximum de 15 pages, excluant la page titre, le sommaire, la liste des références et les Appendices. La première page de la problématique du projet est la page 1 (un), sans toutefois être paginée. La page-titre et le sommaire ne sont pas paginés, mais la liste des références est paginée à la suite du texte. Les pages-titres des Appendices ne sont pas paginées. Notez que le projet de mémoire doctoral ne comporte pas de table des matières.

Procédures à suivre pour le dépôt du projet

Le plus tôt possible après l'inscription de PSR 934 et au plus tard un trimestre après cette inscription, une fois le projet complété et son dépôt approuvé par la directrice ou le directeur de recherche, l'étudiante ou l'étudiant procède au dépôt de son projet de recherche au Département.

Pour ce faire, il ou elle achemine son projet de recherche en format PDF par courriel au Département. Le projet doit obligatoirement être accompagné du formulaire signé par sa directrice ou son directeur « Autorisation de dépôt du projet de recherche au Département » **aussi en format PDF** (voir

Appendice 2). Ces deux documents sont transmis dans le même courriel au secrétariat du Département à l'adresse suivante : psychologie@usherbrooke.ca

L'évaluation du projet de recherche par le Département

Pour procéder à l'évaluation du projet de recherche, un comité de deux professeures ou professeurs du Département est formé. Ce comité doit déterminer si le projet de recherche est accepté (R), refusé (E) ou si son acceptation est reportée. Après un délai de quelques jours pour identifier les évaluateurs, ce comité d'évaluation dispose d'un délai habituel d'un mois pour remettre un rapport d'évaluation au secrétariat du Département de psychologie. Le rapport est ensuite transmis par courriel (adresse @usherbrooke) à l'étudiante ou à l'étudiant ainsi qu'à la personne dirigeant les travaux de recherche, ou aux deux personnes dirigeant la recherche dans le cas d'une codirection. Si le comité exige de revoir le projet pour vérifier des correctifs ou des compléments d'information demandés, un délai pour déposer une seconde version du projet est communiqué à l'étudiante ou à l'étudiant par le Département et le processus est repris une seconde fois.

L'évaluation du projet par le Département de psychologie est de nature académique et scientifique. Elle vise à assurer que la démarche entreprise soit conforme aux règles relatives à un mémoire doctoral, lequel comporte des particularités. Les étudiantes et étudiants sont invités à vérifier que leur projet respecte bien les critères d'évaluation avant de procéder au dépôt du projet. Voici les critères détaillés de la grille d'évaluation utilisée :

Critères : Clarté de la mise en problème
- La structure générale de la problématique est bien articulée.
- La problématique menant à la question de recherche est suffisamment explicitée.
- Les concepts centraux sont bien définis et bien documentés.
- Les appuis théoriques et empiriques sont suffisants.
- Les études présentées sont décrites avec précision.
- Les études présentées sont critiquées.
- L'information rapportée est parcimonieuse; l'étudiante ou l'étudiant s'en tient à l'essentiel.
- Les sources de références citées sont adéquates et suffisantes.
- Pertinence et justesse du titre.
Critères : Précisions et pertinence des objectifs et/ou hypothèses poursuivis, compte tenu de la problématique
- Les objectifs sont clairs et bien définis.
- Les objectifs découlent des écrits scientifiques.
- Les objectifs ou hypothèses sont vérifiables.
- S'il y a lieu, les hypothèses (ou questions de recherche) sont claires, bien définies et découlent des écrits scientifiques.
- S'il y a lieu, les hypothèses (ou questions de recherche) sont présentées de façon opérationnelle.
- Le nombre d'objectifs et/ou d'hypothèses (ou de questions de recherche) est adéquat.
Critères : Pertinence de la méthode de recherche prévue
- La méthode présentée permet de répondre aux objectifs précédemment énoncés.
- Description claire et rigoureuse de l'échantillon <ul style="list-style-type: none"> i) La population cible est identifiée.

ii) Le nombre de participants est identifié et suffisant. iii) Les critères d'inclusion et d'exclusion sont présentés. iv) L'échantillon est bien sélectionné en fonction du ou des objectifs.
- Description claire et rigoureuse des procédures de recrutement, de cueillette de données et/ou d'intervention, s'il y a lieu.
- Description adéquate du matériel ou des instruments ainsi que de leurs fonctions i) La façon de présenter le matériel ou les instruments est claire et, le cas échéant, constante. ii) Le concept mesuré par l'outil ou l'instrument est identifié avec une brève justification de ce choix (le cas échéant, comparaison avec d'autres outils). iii) Le cas échéant, les qualités psychométriques sont énoncées de façon brève, mais complète.
- Les méthodes d'analyses de données présentées sont suffisamment décrites et sont en lien avec les objectifs, questions ou hypothèses précédemment énoncés.
- Les règles éthiques et déontologiques sont prises en considération. ¹

Autres Critères
- La pertinence du projet pour la pratique professionnelle est suffisamment explicitée.
- Réalisme par rapport à l'ampleur des travaux de recherche au D.Ps. (ni trop ni trop peu ambitieux). ²
- Présence des outils de cueillette de données en annexe.
- Qualité de langue (français correct, orthographe, syntaxe et/ou organisation, etc.).
- Respect des normes de présentation (APA).

Alors que le rôle du comité d'évaluation est de déterminer si le projet de recherche présente une démarche qui respecte les exigences scientifiques d'un projet de recherche rigoureux et si celui-ci pourra être mené à terme dans un délai raisonnable, les membres du comité peuvent choisir d'élargir leur rôle pour émettre des commentaires constructifs, notamment en vue de la réalisation du mémoire doctoral. Voir l'Appendice 3 pour le format du rapport d'évaluation d'un projet de recherche.

4. DÉPÔT DU PROJET AU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Une fois que le projet a été approuvé par le Département (évaluation scientifique), l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre le projet à un Comité d'éthique de la recherche (CÉR) qui procédera à une évaluation des considérations éthiques de l'étude. L'Université de Sherbrooke exige que tout projet de recherche impliquant la participation d'êtres humains soit soumis à l'étude d'un comité d'éthique de la recherche regroupant des représentants de différents milieux (chercheurs des disciplines des sciences humaines et sociales, de l'administration ou de la santé; éthicien, juriste, membre du public).

Une procédure spécifique doit être suivie pour soumettre un projet à un comité d'éthique. Le lieu de réalisation de la cueillette de données déterminera le choix du comité d'éthique. La majorité des projets de recherche seront soumis au Comité d'éthique de la recherche Lettres et sciences humains, sauf si :

- Le projet se tient dans un établissement de santé qui possède son propre comité d'éthique et avec lequel l'Université a une entente de partenariat (p. ex., le CÉR du CIUSS-Estrie-CHUS; il faudra alors soumettre le projet au Comité d'éthique approprié);

¹ Le projet devra toutefois être soumis à l'évaluation du Comité d'éthique et de la recherche.

² En cas de doute en lien avec ce critère, contactez préalablement la directrice ou le directeur de recherche

- Le projet a déjà obtenu l'approbation éthique, car il s'inscrit dans le cadre d'une étude menée par la directrice ou le directeur de recherche.

L'étudiante ou l'étudiant consulte le site Internet du CER Lettres et sciences humaines (<https://www.usherbrooke.ca/gestion-recherche/ethique-sante-et-securite/recherche-avec-les-etres-humains/cer-lettres-et-sciences-humaines/>) où sont présentés les dates des rencontres du comité, le lien vers la plateforme (NAGANO) de soumission d'un projet de recherche pour évaluation par le comité à compléter et le guide de soumission des projets de recherche au comité d'éthique de la recherche. L'ensemble des documents exigés doivent être soumis deux semaines avant la tenue des réunions du comité. Le guide disponible sur le site contient toutes les informations pertinentes sur la procédure à suivre. Cette démarche pourrait être nécessaire même si vous avez des approbations d'autres comités éthiques extérieurs à l'Université de Sherbrooke. En cas de doute, l'étudiante ou l'étudiant doit communiquer avec la coordonnatrice du CÉR à l'adresse suivante : cer_lsh@usherbrooke.ca

Lorsque le projet est accepté par le CER, l'étudiante ou l'étudiant reçoit un certificat d'autorisation de procéder à la recherche. Ce certificat doit être obtenu avant de procéder à la cueillette des données.

5. PSR 935 MÉMOIRE DOCTORAL : CUEILLETTE DES DONNÉES

Cette activité consiste à commencer la réalisation du projet de recherche en appliquant la méthode de cueillette des données planifiée, une fois qu'un certificat éthique a été émis. Certaines personnes utilisent des données déjà collectées, et rédigent alors la section du mémoire doctoral portant sur la méthode de recherche.

Parallèlement, elle consiste à entreprendre la rédaction du mémoire doctoral proprement dit, en reprenant, pour les expliciter davantage, les aspects déjà présentés dans le projet, soit la problématique (introduction), le contexte théorique et la méthode de recherche. L'objectif visé est de présenter par écrit, dans un langage scientifique et en vue d'une éventuelle diffusion, la pertinence de se pencher sur la problématique à l'étude, la recension des écrits qui alimente la question de recherche principale ainsi que la méthode utilisée.

L'étudiante ou l'étudiant soumet les documents rédigés à sa directrice ou son directeur de recherche (ou co-directrices/directeurs) selon l'entente établie. Dans le cas d'un mémoire doctoral par articles, elle ou il soumet son premier article à une revue ou un périodique scientifique.

Lorsque la directrice ou le directeur de recherche (ou co-directrices/directeurs) juge que le texte est satisfaisant ou lorsque le premier article est soumis pour publication (avec preuve à l'appui), elle ou il informe le secrétariat des études supérieures de la faculté (à l'attention de Cloé Gilbert) que l'activité PSR 935 est réussie (cote R).

6. PSR 936 MÉMOIRE DOCTORAL : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Cette activité consiste à compiler et à analyser (par des méthodes qualitatives ou quantitatives appropriées) les données recueillies. Cette analyse doit ensuite être présentée par écrit dans un texte

comprenant deux parties : la description des résultats (méthodes d'analyse et résultats de leur application), puis l'interprétation des résultats dans la section discussion.

Le déroulement est le même que pour l'activité PSR 935. Une version quasi définitive du mémoire doctoral, notamment des nouvelles sections, est soumise à la directrice ou au directeur de recherche (ou co-directrices/directeurs). Dans le cas d'un mémoire doctoral par articles, le deuxième article est soumis à une revue ou un périodique scientifique.

Lorsque la directrice ou le directeur de recherche (ou co-directrices/directeurs) juge que le texte est satisfaisant ou lorsque le second article est soumis pour publication (avec preuve à l'appui), il ou elle informe le secrétariat des études supérieures de la faculté (à l'attention de Cloé Gilbert) que l'activité PSR 936 est réussie (cote R).

7. PSR 999 TERMINAISON DU MÉMOIRE DOCTORAL

À cette étape, l'étudiant finalise la rédaction de son mémoire doctoral de D.Ps. et dépose le document après avoir obtenu l'approbation de sa directrice ou de son directeur de recherche.

Le contenu

Les éléments suivants doivent se retrouver dans le mémoire doctoral.

- Les pages liminaires incluant la page-titre, le sommaire, les remerciements, la table des matières, la liste des tableaux et la liste des figures (le cas échéant)
- L'introduction (ou problématique)
- Le contexte théorique, qui se termine par la présentation des objectifs de recherche
- La méthode détaillée
- Les résultats incluant l'information sur l'analyse des données
- La discussion
- La conclusion
- La liste des références
- Les Appendices

Le nombre de pages et la pagination

Selon la nature de la recherche réalisée, le mémoire doctoral est un document pouvant comprendre environ 100 pages, excluant les pages liminaires, la liste des références et les Appendices. Tel qu'expliqué dans Provost et al. (2010, 2016, p. 26), « la page de titre est la page i (un) non paginée alors que la page de titre de l'introduction est la page 1 (un) non paginée ». La première page qui débute chaque section est également comptée mais non paginée; les pages-titres des Appendices ne sont pas paginées. D'autres précisions au sujet de la pagination sont apportées dans le manuel de Provost et al.

Procédures à suivre pour le dépôt initial du mémoire doctoral

Une fois le mémoire doctoral complété et son dépôt approuvé par la directrice ou le directeur de recherche, **l'étudiante ou l'étudiant** en achemine une copie en format électronique PDF par courriel au Secrétariat des études supérieures de la Faculté (etudes.superieures.FLSH@Usherbrooke.ca) avec un courriel d'accompagnement précisant son nom et son matricule étudiant, son programme d'études, le nom de la directrice ou du directeur de recherche et le titre du mémoire doctoral.

Pour sa part, **la directrice ou le directeur** doit transmettre au Secrétariat des études supérieures de la Faculté (etudes.superieures.FLSH@Usherbrooke.ca) un courriel attestant qu'il autorise le dépôt du mémoire doctoral de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce même courriel, la directrice ou le directeur doit fournir les noms et les coordonnées des membres du jury qu'elle ou il a précédemment contactés et qui ont accepté de procéder à l'évaluation du mémoire doctoral. La responsabilité d'identifier et de contacter les éventuels membres du jury revient à la directrice ou au directeur de recherche. Bien que l'étudiante ou l'étudiant puisse être consulté(e) dans cette démarche, elle ou il ne doit pas prendre contact avec les membres du jury.

Note : Il est possible qu'un ou des évaluateurs demandent à ce qu'une copie papier du mémoire leur soit transmise pour l'évaluation. Ce sera alors la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de faire parvenir à la Faculté une copie papier. .

L'évaluation du mémoire doctoral

Pour l'évaluation académique du mémoire doctoral, un jury de trois personnes est formé. Il est composé de la directrice ou du directeur (la codirectrice ou le codirecteur le cas échéant deviendra un 4^{ème} évaluateur), d'une professeure ou d'un professeur du Département et d'une troisième personne qui peut être ou ne pas être externe à l'Université de Sherbrooke. Les critères suivants sont pris en compte lors de l'évaluation du mémoire de D.Ps. (voir Appendice 4) :

A. Qualité du contenu

- Qualité et pertinence des données théoriques et empiriques utilisées dans le contexte théorique et expérimental
- Qualité et pertinence des méthodes de recherche utilisées
- Pertinence des méthodes d'analyse des résultats
- Qualité et justesse de l'interprétation des résultats
- Cohérence et clarté du texte (présence d'un fil conducteur global, enchaînement logique des idées)
- Pertinence et profondeur des idées

B. Pertinence pour la pratique professionnelle

- Clarté des liens faits avec la pratique professionnelle.
- Description claire de la généralisation des données (et de ses limites).

C. Qualité de la forme

- Respect des règles de présentation des mémoires doctoraux.
- Qualité de la langue.

Cette évaluation peut donner lieu à **quatre verdicts distincts** :

- Acceptable tel quel : Lorsque le mémoire doctoral soumis pour évaluation est accepté par les membres du jury, la dernière étape est complétée et la cote « R » est versée au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant pour le PSR 999. L'étudiante ou l'étudiant peut alors procéder directement au dépôt final.

- Acception avec correction mineure : Chaque évaluateur fournit des demandes de modifications. L'étudiante ou l'étudiant, avec sa directrice ou son directeur, conviennent des modifications à apporter et des délais pour le faire. La responsabilité d'en assurer le suivi revient à la directrice ou au directeur de recherche et, le cas échéant, à la personne en assurant la codirection.
- Acception avec correction majeure : Dans le cas de corrections majeures, le suivi est pris en charge par la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche. L'étudiante ou l'étudiant dispose de 3 trimestres (1 année complète) pour apporter les corrections demandées. Le comité d'évaluation peut alors être sollicité à nouveau pour réévaluer le mémoire doctoral.
- Refusé : L'étudiante ou l'étudiant est alors exclu du programme.

Le jury d'évaluation rend habituellement son rapport dans un délai maximal de huit semaines suivant la réception du mémoire doctoral, selon les procédures habituelles à cet égard. Cette étape est gérée par le Secrétariat des études supérieures de la faculté. L'étudiante ou l'étudiant reçoit le résultat de l'évaluation de son mémoire doctoral par le biais d'un courriel du Secrétariat des études supérieures de la Faculté.

Note : Pour avoir la possibilité de participer à la collation des grades se tenant habituellement en septembre de chaque année, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir procédé au dépôt *initial* de son mémoire doctoral avant la 3^{ème} semaine du mois de mai précédant.

Le dépôt final du mémoire doctoral

Une fois que le mémoire doctoral a été approuvé dans sa forme finale par les instances concernées (le vice-décanat, le comité d'évaluation, la directrice ou le directeur), l'étudiante ou l'étudiant peut procéder au dépôt final du mémoire doctoral en format numérique PDF.

Le Secrétariat des études supérieures transmet à l'étudiante ou l'étudiant les documents qui concernent le dépôt final au moment de la transmission du rapport d'évaluation du mémoire doctoral.

Au moment du dépôt final, la directrice ou le directeur de recherche doit transmettre un courriel au Secrétariat des études supérieures de la Faculté attestant qu'il autorise le dépôt final du mémoire doctoral de l'étudiante ou l'étudiant et la mention que celle-ci ou celui-ci a réussi avec succès l'activité PSR 999.

PARTICULARITÉS DU MÉMOIRE DOCTORAL PAR ARTICLES

Seuls sont abordés ici les aspects du mémoire doctoral par articles qui diffèrent du mémoire doctoral conventionnel.

Rappel : Lorsqu'une personne choisit de faire un mémoire doctoral par articles, elle doit obtenir l'autorisation écrite de sa directrice ou de son directeur de recherche et celle du Département et de la faculté en remplissant le formulaire « Demande d'approbation pour produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles » (voir à l'Appendice 2). Il est suggéré de faire cette demande lorsque l'étudiante ou l'étudiant a bien identifié les contenus de chacun des articles ainsi que les revues auxquelles il ou elle soumettra ses articles.

L'étape PSR 935 correspond à la soumission du premier article à une revue ou un périodique scientifique.

L'étape PSR 936 correspond à la soumission du deuxième article à une revue ou un périodique scientifique.

À l'étape PSR 999, les éléments suivants devraient se retrouver dans le mémoire doctoral par articles :

- Les pages liminaires (la page-titre, le sommaire, les remerciements, la table des matières, la liste des tableaux et la liste des figures, le cas échéant)
- Une introduction substantielle aux deux articles (10 à 15 pages) pour bien situer le contexte de l'ensemble de la problématique
- Le premier article (incluant sa liste de références)
- Un texte de transition (s'il y a lieu, pour amener certaines précisions en vue du second article)
- Le deuxième article (incluant sa liste des références)
- La conclusion (discussion générale des deux articles) et les prospectives, compte tenu des deux articles
- Les Appendices, le cas échéant

Deux précisions s'imposent ici :

- Les articles composant le mémoire doctoral doivent avoir été soumis pour publication à des revues évaluées par les pairs. Au moment du dépôt du mémoire doctoral, la preuve de cette soumission doit être fournie (p. ex., un accusé de réception émis par un éditeur, pour chaque article).
- Les deux articles soumis pour publication présents dans le mémoire doctoral doivent obligatoirement être complétés par un texte faisant ressortir l'articulation entre ces articles qui représentent deux éléments complémentaires d'une démarche de recherche cohérente. Par ailleurs, pour certains types de publications, il n'est pas rare que le nombre de pages autorisées soit très restreint. Cela conduit parfois à sacrifier ou à simplifier la présentation de plusieurs éléments (arguments soutenant les objectifs ou les hypothèses, description de la méthode de recherche, etc.). Or, certains de ces éléments sacrifiés ou simplifiés doivent se retrouver ou être davantage développés dans le mémoire doctoral. Il est donc nécessaire de se demander si tous les éléments requis se trouvent dans les articles. Au besoin, on devra les ajouter d'une façon ou d'une autre (dans l'introduction des articles, dans un chapitre additionnel, dans la conclusion ou en Appendice) dans le mémoire doctoral.

ÉCHÉANCIER ET TABLEAU RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE

Inscription des activités du mémoire doctoral de D.Ps.

Les activités du mémoire doctoral de D.Ps. sont inscrites à des moments déterminés dans le programme. Il est obligatoire d'inscrire chaque activité à la session prévue. Certaines situations particulières doivent être discutées avec la personne qui assure la coordination du programme.

Cheminevements réguliers

PSR 969	4 ^e session
PSR 934	5 ^e session
PSR 935	6 ^e session
PSR 936	7 ^e session
PSR 999	8 ^e session

Cheminement pour psychologues en exercice

PSR 934	3 ^e session
PSR 935	5 ^e session
PSR 936	7 ^e session
PSR 999	À la fin de la scolarité ou à la dernière session de cours ou d'internat

Demandes de délai

Une personne ne peut pas prendre plus de six ans pour compléter son programme de doctorat, à compter de la date de la première inscription au programme. Exceptionnellement, un délai peut être accordé. Chaque demande de délai doit être accompagnée des explications qui la justifient à partir du formulaire disponible à cette adresse :

http://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Formulaires/delai_memoire_these.pdf

PSR 934 Projet de mémoire doctoral : si l'activité PSR 934 n'est pas terminée à l'intérieur des deux trimestres suivant l'inscription à ce sigle, l'étudiante ou l'étudiant doit faire une demande de délai en justifiant sa demande et en proposant un échéancier de ses travaux. Cette demande doit d'abord être signée par la ou les personnes qui dirigent les travaux de recherche, puis acheminée à la personne responsable du programme (cheminement régulier ou pour psychologues en exercice). La justification et l'échéancier sont analysés par les autorités du Département et par celles de la Faculté. Un délai n'excédant pas un trimestre additionnel peut être accordé. En cas de difficulté majeure, un second délai peut exceptionnellement être demandé. Le formulaire de demande de délai est disponible au lien suivant :

http://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/delai_presentation_projet.pdf

Inscription au dossier étudiant : particularités

En rédaction : Lorsque la scolarité et l'internat sont terminés mais que le mémoire doctoral ne l'est pas, l'étudiante ou l'étudiant est automatiquement inscrite ou inscrit « *en rédaction* ». Si elle ou il souhaite être à temps partiel, il faut en aviser le Secrétariat des études supérieures (voir le *Règlement des études*).

En évaluation : Une fois le mémoire doctoral déposé pour fins d'évaluation, si la période requise pour évaluer le mémoire doctoral dépasse le trimestre auquel est déjà inscrit ou inscrite l'étudiante ou l'étudiant, il ou elle sera alors inscrit ou inscrite « *en évaluation* ».

Tableau synthèse de la procédure, des échéances et des formulaires liés au mémoire doctoral au D.Ps.

Étapes et procédure liées au mémoire	Échéance Session	Formulaires
1. Choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche : établir l'entente	1 ^{er}	Identification du thème de recherche et signature d'entente avec une directrice ou un directeur de recherche (Départ. Psycho)
Transmettre à la Faculté les 2 documents qui entérinent cette entente préliminaire	3 ^e	-Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse (FLSH) -Déclaration de recherche avec des êtres humains (FLSH)
2. PSR 969 Détermination du sujet (cheminements régulier)	4 ^e	<i>Document à déposer à sa directrice ou son directeur selon l'entente</i> Directeur informe la Faculté de la réussite de l'activité par courriel (FLSH)
3. PSR 934 Rédaction du projet de recherche et dépôt (avec l'accord de la directrice/directeur)	5 ^e	Autorisation de dépôt du projet de recherche (Départ. Psycho) <i>S'il y a lieu, formulaire de demande de délai (FLSH) si projet non-déposé à la 7^e session</i>
Évaluation interne du projet (Responsabilité départementale)	Min 1 mois après le dépôt	<i>S'il y a lieu : Demande d'approbation pour produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles (FLSH)</i>
En cas d' <i>ajournement</i> , soumettre un deuxième dépôt	Délai accordé par le Département	
4. Dépôt au comité d'éthique	Après l'évaluation du Département	-Formulaire de soumission du projet de recherche au comité d'éthique (CER)
Réponse au comité d'éthique, s'il y a lieu		
5. PSR 935 Cueillette de données	(5-6)	Directeur informe la Faculté de la réussite de l'activité par courriel (FLSH)
6. PSR 936 Analyse et interprétation des données	(5-6)	Directeur informe la Faculté de la réussite de l'activité par courriel (FLSH)
7. PSR 999 Terminaison du mémoire doctoral	(7-8)	Directeur informe la Faculté de la réussite de l'activité par courriel (FLSH)
Dépôt initial du mémoire doctoral pour évaluation (avec la /le dir. de recherche)	(8)	Pas de formulaire, dépôt par courriel à la Faculté (FLSH) Courriel du directeur qui autorise le dépôt et identifie les membres du jury (FLSH)
Évaluation du mémoire doctoral (Responsabilité facultaire)	≈ 8 semaines après le dépôt	
Dépôt final du mémoire doctoral		Courriel du directeur qui autorise le dépôt final du mémoire doctoral (FLSH)
Information au comité d'éthique de la fin du projet	Après le dépôt final du mémoire doctoral	Rapport de fin de projet (CER)

Départ. Psycho : à soumettre au Département de psychologie. FLSH : à soumettre à la Faculté (secrétariat des études supérieures). CER : à soumettre au Comité d'éthique de la recherche.

Appendice 1
Liste de liens Internet

Voici une liste de documents officiels qui balisent la démarche de réalisation du mémoire doctoral.

Accessibles sur le site internet de la Faculté des lettres et sciences humaines, via intranet, à l'adresse qui suit : <https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels/politiques-et-reglements/>

ou simplement en ouvrant le lien hypertexte si vous consultez une version numérisée.

- Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles * *Document en attente de révision*
 - http://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Reglements/reglement_facultaire_programmes_maitrise_doctorat_novembre_2015.pdf
- Politique facultaire : habilitation à la direction et codirection de mémoire ou de thèse
 - https://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Reglements/habilitation_fac2009.pdf
- Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains
 - <http://www.usherbrooke.ca/accueil/fileadmin/sites/accueil/documents/direction/politiques/2500-028.pdf>
- Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke
 - <https://www.usherbrooke.ca/accueil/fileadmin/sites/accueil/documents/direction/politiques/2500-011.pdf>
- Politique rédactionnelle non sexiste de l'Université de Sherbrooke

Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH)
<https://www.usherbrooke.ca/gestion-recherche/ethique-sante-et-securite/recherche-avec-les-etres-humains/cer-lettres-et-sciences-humaines/>

Appendice 2

Formulaires officiels

**FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU THÈME DE RECHERCHE ET SIGNATURE
D'ENTENTE AVEC UNE DIRECTRICE OU UN DIRECTEUR DE RECHERCHE**

Département de psychologie, Université de Sherbrooke

Date limite : À remettre au secrétariat du Département de psychologie à la fin de la première session d'étude doctorale (au plus tard la dernière journée de la session d'automne).

A) Étudiante ou étudiant

Nom: _____ Matricule: _____

Cheminement : _____

Courriel : _____

Signature: _____ Date : _____

B) Directrice(s) ou directeur(s) ³

Nom1: _____

Préciser la fonction : Directrice ou directeur
 Co-directrice ou co-directeur

Nom2: _____

Préciser la fonction : Directrice ou directeur
 Co-directrice ou co-directeur

Signature1: _____ Date : _____

Signature2: _____ Date : _____

C) Titre ou thème provisoire du projet de recherche

³ Si la directrice, le directeur, la co-directrice ou le co-directeur ne sont pas professeur-e au Département de psychologie, veuillez s.v.p. fournir leurs coordonnées en annexe. Leur dossier (lettre de demande et CV) devra être présenté à l'Assemblée des professeurs et des professeurs pour évaluation en vue de recevoir l'habilitation de direction ou de co-direction.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté des lettres et sciences humaines
Département de psychologie

**AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET DE RECHERCHE
AU DÉPARTEMENT**

En ma qualité de directrice ou de directeur de recherche, j'autorise le dépôt du projet de recherche suivant :

Titre du projet de recherche : _____

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant : _____

Nom de :
la directrice ou du directeur de recherche : _____

la codirectrice ou du codirecteur, s'il y a lieu : _____

Signature de :
la directrice ou du directeur de recherche : _____

Date : _____

la codirectrice ou le codirecteur, s'il y a lieu : _____

Date : _____

Méthodologie qualitative :

ou

Méthodologie quantitative :

Objectif de l'étude (extrait du Sommaire) :

**DEMANDE D'APPROBATION POUR PRODUIRE
UN MÉMOIRE, UN MÉMOIRE DOCTORAL OU UNE THÈSE PAR ARTICLES**

Nom de l'étudiant(e) : _____ Matricule : _____

Programme : _____

Nom de la directrice/directeur et codirectrice/codirecteur :

Sujet du mémoire, du mémoire doctoral ou de la thèse :

A - À remplir par l'étudiant(e)

Par la présente, je demande l'autorisation de produire un mémoire, un mémoire doctoral ou une thèse par articles. J'affirme avoir pris connaissance de l'article 4.3 et/ou 5.1 du [Règlement facultaire des programmes de maîtrise et de doctorat](#) et je m'engage à respecter les exigences prescrites.

Signature de l'étudiant (e) : _____ Date : _____

B - À remplir par la directrice/directeur et codirectrice/directeur

J'ai pris connaissance de l'article 4.3 et/ou de l'article 5.1 du [Règlement facultaire des programmes de maîtrise et de doctorat](#). J'autorise à rédiger son mémoire, son mémoire doctoral ou sa thèse par articles, selon les exigences prescrites.

Signature de la directrice/directeur : _____ Date : _____

Signature de la codirectrice/codirecteur : _____ Date : _____

C - À remplir par la personne responsable du programme

En accord avec sa directrice ou son directeur, j'autorise _____
à rédiger son mémoire, son mémoire doctoral ou sa thèse par articles.

_____ Date : _____
Responsable du programme de doctorat

D – Autorisation du vice-décanat aux études supérieures et à la recherche

_____ Date : _____
Vice-doyenne ou Vice-doyen

Nom	Prénom	Matricule

Programme

Directrice ou directeur de recherche	Codirectrice ou codirecteur de recherche (s'il y a lieu)

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

 TITRE de l'essai, du mémoire ou de la thèse : (S.V.P. dactylographier)

 Description sommaire de l'orientation des travaux : (S.V.P. dactylographier)

Date	Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT

 Demande acceptée Demande refusée

 Motifs du refus : _____

Date	Signature de la directrice ou du directeur de recherche

Date	Signature de la codirectrice ou du codirecteur de recherche (s'il y a lieu)

Date	Signature de la directrice ou du directeur de département

RÉSERVÉ À LA VICE-DOYENNE OU AU VICE-DOYEN

 Demande acceptée Demande refusée

 Motifs du refus : _____

Date	Signature de la vice-doyenne ou du vice-doyen

Nom

Prénom

Matricule

Programme

Directrice ou directeur de projet

Codirectrice ou codirecteur de recherche (s'il y a lieu)

Les étudiantes et les étudiants qui effectuent des recherches avec des êtres humains sont soumis aux règles de la politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains (article 4.3.11 du Règlement des études).

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

J'atteste que j'ai recours à la participation d'êtres humains pour réaliser mon projet. Je le sou mets par conséquent au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Lettres et sciences humaines et je m'engage à ne pas entreprendre ma recherche avant d'avoir obtenu l'attestation de conformité.

Date

Signature de l'étudiante ou étudiant

RÉSERVÉ À LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'atteste qu'en ma qualité de directrice ou de directeur de projet, de codirectrice ou de codirecteur, je veillerai au respect des règles déontologiques en vigueur à la Faculté pour la réalisation du présent projet.

Date

Signature de la directrice ou du directeur

Date

Signature de la codirectrice ou du codirecteur (s'il y a lieu)

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

J'atteste que je n'ai pas recours à la participation d'êtres humains pour réaliser mon projet et qu'il n'est pas nécessaire, par conséquent, de le soumettre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Lettres et sciences humaines.

Date

Signature de l'étudiante ou étudiant

RÉSERVÉ À LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

En ma qualité de directrice ou de directeur, de codirectrice ou de codirecteur, j'atteste que la politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains est sans objet en ce qui regarde le présent projet.

Date

Signature de la directrice ou du directeur

Date

Signature de la codirectrice ou du codirecteur (s'il y a lieu)

Appendice 3
Grille d'évaluation du projet de recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE MÉMOIRE DOCTORAL
Titre du mémoire doctoral :
Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Nom de la directrice ou du directeur de recherche :

Date de transmission de l'évaluation :

DÉCISION ⁴	
Le projet EST ACCEPTÉ	
L'acceptation du projet EST REPORTÉE (voir commentaires)	
Le projet EST REFUSÉ	

COMMENTAIRES

⁴ La décision repose sur l'appréciation globale du projet et ne correspond pas à un calcul sommatif des différents critères énumérés.

Grille d'évaluation d'un projet de mémoire doctoral

Doctorat en psychologie (D.Ps.)

Titre :

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Échelle de réponse

S = Satisfaisant, remplit les exigences

C = Clarifications ou modifications à apporter, corrections mineures

I = Insatisfaisant et corrections majeures à apporter

NA = Ne s'applique pas

I. Clarté de la mise en problème

Critères	S	C	I	NA
- La structure générale de la problématique est bien articulée.				
- La problématique menant à la question de recherche est suffisamment explicitée.				
- Les concepts centraux sont bien définis et bien documentés.				
- Les appuis théoriques et empiriques sont suffisants.				
- Les études présentées sont décrites avec précision.				
- Les études présentées sont critiquées.				
- L'information rapportée est parcimonieuse; l'étudiante ou l'étudiant s'en tient à l'essentiel.				
- Les sources de références citées sont adéquates et suffisantes. ⁵				
- Pertinence et justesse du titre.				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

⁵ À ce stade de la recherche, la recension des écrits n'a pas besoin d'être exhaustive.

II. Précisions et pertinence des objectifs et/ou hypothèses poursuivis, compte tenu de la problématique

Critères	S	C	I	NA
- Les objectifs sont clairs et bien définis.				
- Les objectifs découlent des écrits scientifiques.				
- Les objectifs ou hypothèses sont vérifiables.				
- S'il y a lieu, les hypothèses ⁶ (ou questions de recherche) sont claires, bien définies et découlent des écrits scientifiques.				
-S'il y a lieu, les hypothèses (ou questions de recherche) sont présentées de façon opérationnelle.				
- Le nombre d'objectifs et/ou d'hypothèses (ou de questions de recherche) est adéquat.				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

--

III. Pertinence de la méthode de recherche prévue⁷

Critères	S	C	I	NA
- La méthode présentée permet de répondre aux objectifs précédemment énoncés.				
- Description claire et rigoureuse de l'échantillon				
i) La population cible est identifiée.				
ii) Le nombre de participants est identifié et suffisant.				
iii) Les critères d'inclusion et d'exclusion sont présentés.				
iv) L'échantillon est bien sélectionné en fonction du ou des objectifs.				

⁶ L'hypothèse est une affirmation sur ce que devrait être la réalité qui ne doit pas entraîner de problèmes d'éthique. Elle doit être :

- formulée en langage positif, sous la forme logique de « si ..., alors... » : si telle condition est présente (état de la VI), alors tel phénomène doit être observé (état de la VD).

- **vérifiable empiriquement**

- parcimonieuse (simple) et efficace
- pertinente pour la communauté scientifique (va générer de la recherche)

⁷ On s'attend à ce que la démarche soit rigoureuse et respecte les exigences scientifiques habituelles. Mais on ne s'attend pas à autant de détails que dans une thèse de Ph.D. Par exemple, on doit trouver assez d'informations pour juger de la valeur scientifique de la démarche, mais on ne vise pas à en avoir assez pour répliquer la recherche.

Critères	S	C	I	NA
- Description claire et rigoureuse des procédures de recrutement, de cueillette de données et/ou d'intervention, s'il y a lieu.				
- Description adéquate du matériel ou des instruments ainsi que de leurs fonctions				
i) La façon de présenter le matériel ou les instruments est claire et, le cas échéant, constante.				
ii) Le concept mesuré par l'outil ou l'instrument est identifié avec une brève justification de ce choix (le cas échéant, comparaison avec d'autres outils).				
iii) Le cas échéant, les qualités psychométriques sont énoncées de façon brève, mais complète.				
- Les méthodes d'analyses de données présentées sont suffisamment décrites et sont en lien avec les objectifs, questions ou hypothèses précédemment énoncés.				
- Les règles éthiques et déontologiques sont prises en considération. ⁸				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

--

IV. Autres critères

Critères	S	C	I	NA
- La pertinence du projet pour la pratique professionnelle est suffisamment explicitée.				
- Réalisme par rapport aux spécificités d'un mémoire doctoral de D.Ps. (ni trop ni trop peu ambitieux). ⁹				
- Présence des outils de cueillette de données en annexe.				
- Qualité de langue (français correct, orthographe, syntaxe et/ou organisation, etc.).				
- Respect des normes de présentation (APA).				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

--

⁸ Le projet devra toutefois être soumis à l'évaluation du Comité d'éthique et de la recherche.

⁹ En cas de doute en lien avec ce critère, contactez préalablement la directrice ou le directeur de recherche

Appendice 4
Critères d'évaluation du Mémoire doctoral au D.Ps.

A- Qualité du contenu

- Qualité et pertinence des données théoriques et empiriques utilisées dans le contexte théorique et expérimental.
- Qualité et pertinence des méthodes de recherche utilisées.
- Pertinence des méthodes d'analyse des résultats.
- Qualité et justesse de l'interprétation des résultats
- Cohérence et clarté du texte (présence d'un fil conducteur global, enchaînement logique des idées).
- Pertinence et profondeur des idées.

B- Pertinence pour la pratique professionnelle

- Clarté des liens faits avec la pratique professionnelle.
- Description claire de la généralisation des données (et de ses limites).

C- Qualité de la forme

- Respect des règles de présentation des mémoires doctoraux.
- Qualité de la langue.

D- Commentaires généraux